

info

AVRIL 2019

CENTRALES A BETON | CP 124

contenu



- 1 Enregistrement des présences dans les centrales à béton
- 2 Avantages et réductions exclusifs pour les membres de la CSCBIE

1. Enregistrement des présences dans les centrales à béton

Depuis le 1^{er} avril 2014, l'enregistrement électronique des présences sur chantier est obligatoire.

L'objectif de l'enregistrement est de connaître quelles sont les personnes présentes sur le chantier. Il peut s'agir de travailleurs de l'entreprise, de travailleurs de sous-traitants, d'indépendants, d'intérimaires, ...

Cet enregistrement électronique est d'application sur les chantiers où sont effectués des travaux dont le **montant total hors TVA** est égal ou **supérieur à € 500.000**.

Par le passé, l'enregistrement des présences n'était pas d'application dans les centrales à béton étant donné que leurs activités ne ressortaient pas aux travaux immobiliers. Pourquoi ? La livraison (transport) sans placement n'est pas considérée comme des travaux immobiliers.

Grâce à la CSCBIE, cette problématique a fait l'objet d'une concertation permanente qui a fini par porter ses fruits. A partir du **1^{er} avril 2019**, l'enregistrement des présences sera donc également obligatoire pour les centrales à béton.

A cet effet, le champ d'application pour l'enregistrement des présences a été élargi à la **"livraison de béton prêt à l'emploi"** dans le but d'endiguer la concurrence déloyale provenant de la CP 140 (transport). Les mixers inscrits à la CP 140 sont monnaie courante et le service d'inspection ne dispose d'aucun moyen pour lutter contre ces pratiques. L'enregistrement des présences devrait apporter une solution. En juin 2019, les partenaires sociaux et l'inspection procéderont à une première évaluation.

Tant l'employeur que le travailleur sont responsables de l'enregistrement. Ils doivent décider qui sera chargé de l'enregistrement. Si l'employeur demande de procéder à l'enregistrement, il doit mettre à disposition un outil d'enregistrement. L'enregistrement doit être réalisé sur le chantier, chaque jour avant le début des travaux.

Pour plus d'informations, consultez le site **'Checkinetwork'** via le site de la Sécurité Sociale.



Rejoignez-nous sur Facebook :
ACVBIE - CSCBIE !



©Shutterstock

Plus de pouvoir d'achat grâce à la carte CSCBIE-Plus !



2. Avantages et réductions exclusifs pour les membres de la CSCBIE

En plus d'une qualité de services optimale, la CSCBIE souhaite offrir davantage de pouvoir d'achat à ses affilié(e)s. Pour ce faire, nous avons mis en place une plate-forme d'achats groupés et octroyé une carte avantage CSCBIE-Plus à chacun de nos affilié(e)s. Surfez sur www.cscbieplus.be pour consulter les réductions actuelles. Voici déjà quelques exemples de réductions d'application au 1^{er} janvier 2019 :

Supermarchés & magasins de meubles (5 % de réduction)

Carrefour, Ikea, ...

Vêtements & chaussures (de 5 à 10 % de réduction)

Decathlon, Zeb, e5mode, A.S. Adventure, Hunkemöller, Brantano, Torfs, Avance, Bristol, Galeria Inno, ...

TV, HiFi, Vidéo & Electro (de 5 à 30 % de réduction)

Toutes les grandes marques en vidéo, audio, petit et gros électroménager et chez Apple Online Store, ...

Parcs d'attractions et excursions (jusqu'à 30 % de réduction)

Walibi, Aqualibi, Plopsa Co, Efteling, Toverland, Plopsa Indoor, Domaines des grottes de Han, Snowworld, Bellewaerde, Zoo d'Anvers et Planckendael, Phantasialand, Puy du Fou, ...

Tickets de cinéma (jusqu'à 25 % de réduction)

Kinepolis, UGC, Imagix, ...

Restaurants (jusqu'à 10 % de réduction)

Lunch Garden, Pizza Hut, ...

Lentilles, montures et verres

Pearle Opticiens, Lenonline.be (jusqu'à 15 % de réduction), ...

Webshops & cadeaux (de 5 à 10 % de réduction)

Bol.com, Gift.be, DreamLand, Dreambaby, ColliShop, BONGO, Cadeaubox, ICI Paris XL, ...

Voitures

Cardoen, Carglass, Hertz Car Rental, Octa+, DATS 24 (réduction à la pompe), ...

Fleuristes (de 7 % à 11 % de réduction)

Aquarelle.com, Fleurop Interflora, ...



reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affilié(e)s. Ils bénéficient de **25 % de réduction** dans les clubs Vayamundo tout récemment rénovés à Ostende et à Houffalize ainsi que dans notre nouveau club l'Espinnet-Quillan en France.



Pour profiter pleinement de ces avantages, il est nécessaire de s'enregistrer sur www.cscbieplus.be et de suivre la procédure d'utilisation.